

COTE DU COURS : DRC 4731
TITRE DU COURS : Droit, éthique et déontologie
SECTION : B
SESSION : Hiver 2020
PROFESSEUR : Charles-Maxime Panaccio

I. DESCRIPTION ET OBJECTIFS

Ce cours traite de l'éthique des avocat(e)s. Nous commençons par traiter de certaines questions théoriques générales concernant l'éthique. Nous abordons ensuite les particularités de l'éthique de rôle des avocat(e)s. Puis nous examinons les devoirs imposés par les Codes de déontologie et la jurisprudence.

II. MÉTHODE D'ENSEIGNEMENT :

Surtout par cours magistraux.

III. MODALITÉ(S) DE L'EXAMEN :

- Présentation sur un(e) juriste marquant(e) : 15% (préjudiciable)
- Travail *intra* à compléter pendant la semaine de lecture : 20% (préjudiciable)
- Examen-maison (*take-home*) pendant la période d'examens : 65%

IV. PRINCIPAUX INSTRUMENTS DE TRAVAIL (OBLIGATOIRES) :

À acheter à la ReproBoutique :

- Recueil

V. OUVRAGES DE RÉFÉRENCE (RÉSERVE DE LA BIBLIOTHÈQUE BRIAN DICKSON)

Barreau du Québec, *Collection de droit 2018-19, vol. 1 : Éthique, déontologie et pratique professionnelle* (Cowansville: Yvon Blais, 2018)

VI. COORDONNÉES ET DISPONIBILITÉS

Mon bureau est situé au FTX 314. Je suis disponible pour des rencontres en cours de semaine. La meilleure façon de fixer un rendez-vous est de me contacter par courriel ou par téléphone. Mon adresse courriel est Charles-Maxime.Panaccio@uottawa.ca. Mon numéro de téléphone est le (613) 562-5800 poste 3248.

PLAN DE COURS

C.d.p. = Code des professions

C.d.a. = Code de déontologie des avocats (Québec)

CTDP = Code type de déontologie professionnelle (Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada)

1. Introduction

2. Éthique, moralité, objectivité, etc.

- C. Tappolet, 'Épistémologie' (extraits) in M. Canto-Sperber (éd.), *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale* (Paris, PUF, 1996) 552-57
- D. Wiggins, 'Objectif' (extraits) in M. Canto-Sperber (éd.), *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale* (Paris, PUF, 1996) 1123-26.
- S. Blackburn, 'Subjectivisme moral' (extraits) in M. Canto-Sperber (éd.), *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale* (Paris, PUF, 1996) 1155-63

3. Traditions et méthodes en éthique normative

- P. Pettit, 'Conséquentialisme' (extraits) in M. Canto-Sperber (éd.), *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale* (Paris, PUF, 1996) 329-36
- Berten, 'Déontologisme' (extraits) in M. Canto-Sperber (éd.), *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale* (Paris, PUF, 1996) 403-8
- T.E. Hill jr., 'Dignité' (extraits) in M. Canto-Sperber (éd.), *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale* (Paris, PUF, 1996) 438-43
- N.J.H. Dent, 'Vertu' (extraits) in M. Canto-Sperber (éd.), *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale* (Paris, PUF, 1996) 1665-72
- Max Weber, 'Le métier et la vocation d'homme politique' (extraits) in *Le savant et le politique* (1919)

4. L'éthique professionnelle et le rôle d'avocat

- art. 23, 25-26, 87, 109-128, 156, 162-164 *C.d.p.*
- art. 45-46 *Loi sur le barreau*
- *Law Society of British Columbia c. Trinity Western University*, 2018 CSC 32
- D. Weinstock, 'Introduction aux fondements de l'éthique et de la déontologie' in *Barreau du Québec, Collection de droit 2011-12, vol. 1 : Éthique déontologie et pratique professionnelle* (Cowansville : Yvon Blais, 2011) 19-27

5. Avocat-client (1) : entrée en relation, nature de la relation, prise de décision

- Publicité
 - art. 7 à 10 *C.d.a.*;
 - art. 4.1-4.3 *CTDP*
- Choix du client
 - art. 32-33 *C.d.a.*
 - art. 4.1 commentaire 4 *CTDP*
 - Discrimination : art. 57 et 59 *C.d.p.* ; 6.3, 4.1. *CTDP*
- Prise de décision et conseils au client
 - art. 13-14, 23, 26-28, 37-38, 40-42, 45, 47 *C.d.a.*;
 - art. 3.2-1, 3.2-2, 3.2-7 *CTDP*

6. Avocat-client (2) : compétence, honoraires, fin de la relation.

- Compétence
 - art. 10, 20, 22, 29 *C.d.a.*
 - art. 3.1-1, 3.1-2 *CTDP*
 - *Règlement sur la comptabilité et les normes d'exercice professionnel des avocats* : art. 3-13
 - *Chevreuil c. R.*, 2008 QCCA 82
- Frais, honoraires, biens en fidéicommiss
 - art. 7, 99-103 *C.d.a.* ;
 - art. 3.6-1, 3.6-2, 3.6-3, 3.6-10. *CTDP*
 - *Règlement sur la comptabilité et les normes d'exercice professionnel des avocats* : art. 35-60.
- Fin de la relation/retrait
 - art. 24-25, 48-49, 51-52 *C.d.a.*
 - art. 3.7-1 à 3.7-9 *CTDP*

7. Avocat-client (3) : secret professionnel et confidentialité.

- Textes de loi
 - art. 60.4, 60.5 *C.d.p.*
 - art. 131 *Loi sur le barreau*
 - art. 9 *Charte québécoise*
 - art. 2858 *C.,c.Q.*
 - art. 20, 60-70 *C.d.a.*
 - 3.3-1-3.3-7 *CTDP*
- Jurisprudence :
 - *Descôteaux c. Mierzwinski*, [1982] 1 R.C.S. 860
 - *Société d'énergie Foster Wheeler ltée c. Société intermunicipale de gestion et d'élimination des déchets (SIGED) inc.*, [2004] 1 R.C.S. 456, 2004 CSC 18
 - *R. c. McClure*, [2001] 1 R.C.S. 445, 2001 CSC 14

8. Avocat-client (4) : loyauté et conflits d'intérêts

- Textes de loi
 - art. 71 à 76 + 83-90 *C.d.a.*
 - art. 3.4-1 à 3.4-5 et 3.4-10, 3.4-11 et 3.4-17 à 3.4-23 *CTDP*
- Jurisprudence
 - *Canada (Procureur général) c. Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada*, 2015 CSC 7, [2015] 1 R.C.S. 401
 - *Succession MacDonald c. Martin*, [1990] 3 R.C.S. 1235
 - *R. c. Neil*, [2002] 3 R.C.S. 631, 2002 CSC 70
 - *Strother c. 3464920 Canada Inc.*, [2007] 2 R.C.S. 177, 2007 CSC 24
 - *Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada c. McKercher LLP*, 2013 CSC 39, [2013] 2 R.C.S. 649

9. Avocat-client (5) : thèmes choisis

- Avocat du gouvernement, couronne
 - *Boucher v. The Queen*, [1955] S.C.R. 16
 - *Guide, Service fédéral des poursuites*, c. 9 : devoirs et responsabilités du procureur de la Couronne (extraits)
 - Art. 112 al. 2 *C.d.a.*
 - Art. 5.1-3 *CTDP*

- Défense
 - Y. Boisvert, *La défense des indéfendables*
 - *R. c. Delisle*, [1999] R.J.Q. 129 (C.A.)
 - *R. v. Hector*, 2000 CanLII 5725 (ON CA) [2000] 146 C.C.C. (3d) 81.

- Personnes morales
 - Art. 36, 45 *C.d.a.*
 - Art. 3.2-3, comm. [1], 3.2-8 *CTDP*

10. L'avocat et l'administration de la justice

- Préambule, art. 4, 12, 17-19, 111-113, 115-117, 119, 129, 132 *C.d.a.*
- art. 5.1-1, 5.1-2, 5.1-5, 5.4-2, 5.4-3, 5.6-1, 7.2-1, 7.2-4, 7.5-1, 7.5-2 *CTDP*
- *Doré c. Barreau du Québec*, [2012] 1 R.C.S. 395, 2012 CSC 12
- *Groia c. Barreau du Haut-Canada*, 2018 CSC 27